

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MURAT SUR VÈBRE**

en exercice : 14 qui ont pris part à la délibération: 13	Date de la convocation 06/04/2023 Date d'affichage : 14/04/2023
---	--

L'An deux mille vingt-trois, le douze avril à 20 heures 30

Le conseil municipal de Murat sur Vèbre

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Daniel VIDAL Maire

Étaient présents : ALARY Carole, ARRIBAT Bernard, COLLET Jessica, DURAND Bernard, LAPETINA Nicolas, MARTY Josette, PITON Isabelle, PONS Françoise, PROENCA Antoine, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, STELLA Nicole

Absent : RAMADIER Michael

Délibération n°29-2023

Objet : tarifs des branchements eau et assainissement

Entendu le rapport de Monsieur le Maire exposant que les tarifs des branchements au réseau eau et assainissement fixés par délibération du 30 novembre 2011 n'ont pas été revus depuis
Vu l'augmentation du prix des fournitures nécessaires pour effectuer ces branchements
Considérant qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le conseil municipal

DECIDE

De fixer les tarifs des branchements eau et assainissement comme suit :

	Tarifs 2011	Tarifs 2023
Branchement réseau AEP	450,00€ TTC 375,00€ HT	1000,00€TTC 833.34€ HT
Branchement réseau asst	450,00€TTC 375,00€ HT	1.000,00€ TTC 833.34€HT
remise en service du compteur eau		150,00€ TTC 125,00€ HT

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire

Daniel VIDAL

